



# AU CŒUR DU PARC DES JALLES

Édition 2026





# SOMMAIRE

---

p 2 **ÉDITO**

**Christine Bost**

**Jérôme Pescina**

p 6 **CARTE DU PÉRIMÈTRE**

p 8 **UN PROJET DE TERRITOIRE**

**Les enjeux**

**La vocation**

**La gouvernance**

**Le programme d'actions**

p 18 **UN PARC NATUREL ET AGRICOLE**

**Les paysages**

**L'eau**

**La biodiversité**

**L'agriculture**





# ÉDITO

.....



D.R.

Grand de 6 000 hectares, soit 10 % de la Métropole, le Parc des Jalles a été créé en septembre 2021. Il déroule ses paysages, innervés par ses petites rivières : les jalles\*. Son territoire agricole, viticole, maraîcher et son patrimoine historique s'étendent sur 9 communes situées au nord-ouest de la Métropole : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, Parempuyre.

Véritable creuset de biodiversité, le Parc des Jalles est couvert par de nombreuses protections environnementales, dont 3 zones Natura 2000\*. Parmi les atouts de la métropole bordelaise, il fait véritablement figure d'écrin de nature.

La continuité naturelle et agricole formée regorge d'une biodiversité rare et discrète, préservée au sein de périmètres de protection ou repérée par les nombreux inventaires d'espèces. Annuellement plus de 150 balades et animations gratuites sont proposées par Bordeaux Métropole, les communes et associations partenaires, permettant ainsi aux amoureux de la nature, en solo, en famille ou entre amis, de mieux connaître le Parc des Jalles. On y rencontre une grande diversité de paysages : cours d'eau enserrés dans la forêt, plateau forestier, vallée maraîchère, prairies, berges de Garonne... On y croise, ici et là, des moulins, une cabane de maraîcher, une ancienne forteresse, des carrelets en bord de fleuve...

Venez découvrir les trésors naturels du poumon vert de notre territoire qui n'ont pas fini de vous étonner !

**Christine Bost**  
**Présidente Bordeaux Métropole**  
**Maire d'Eysines**





Situé aux portes des Parcs naturels régionaux du Médoc et des Landes de Gascogne, le Parc des Jalles constitue un patrimoine commun : eau de source, zones humides qui régulent les crues, champs et cultures qui nous nourrissent, forêts et paysages naturels qui nous apportent du bien-être.

Le Parc des Jalles c'est aussi des visages, des engagements, des savoir-faire : maraîchers, forestiers, gestionnaires de cours d'eau, naturalistes, tous s'inscrivent

dans une histoire du territoire, dont témoignent bâtis anciens, usages souvent liés au passage de l'eau, traditions maraîchères et forestières. Faire vivre le Parc des Jalles, c'est protéger les espèces animales et végétales, restaurer la circulation libre de l'eau, maintenir et développer l'agriculture locale, mais aussi faire découvrir ces richesses discrètes et mal connues aux habitants de tous âges, dans une approche sensible aux milieux et respectant les équilibres.

Le Parc des Jalles constitue un bel exemple de la capacité de la Métropole à fédérer autour d'un projet nécessaire au territoire.

Les 9 communes, les institutions partenaires, les associations, les acteurs locaux et les citoyens sont invités à collaborer, chacun à leur échelle, à sa découverte et à sa préservation.

Depuis novembre 2023, le Conseil des Jalles permet d'impliquer les habitants dans la vie du Parc des Jalles. Vous pouvez le rejoindre ! Comme l'eau, sillonnez le Parc des Jalles, véritable écrin de nature au cœur de notre métropole.

**Jérôme Pescina**  
**Conseiller métropolitain délégué au Parc des Jalles**  
**Maire de Martignas-sur-Jalle**

# Le Parc des Jalles et les périmètres de protection

- Parc des Jalles
- Natura 2000 Garonne
- Natura 2000 Réseau hydrographique de la Jalle
- Natura 2000 Marais de Bruges et Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges
- Périmètre protection de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges
- Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP)
- Jalle principale
- Limite du bassin versant de la jalle de Blanquefort et ses principaux affluents sur lequel s'applique le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)
- Limite Bordeaux Métropole
- Limites communales
- Communes du Parc de Jalles
- Rocade

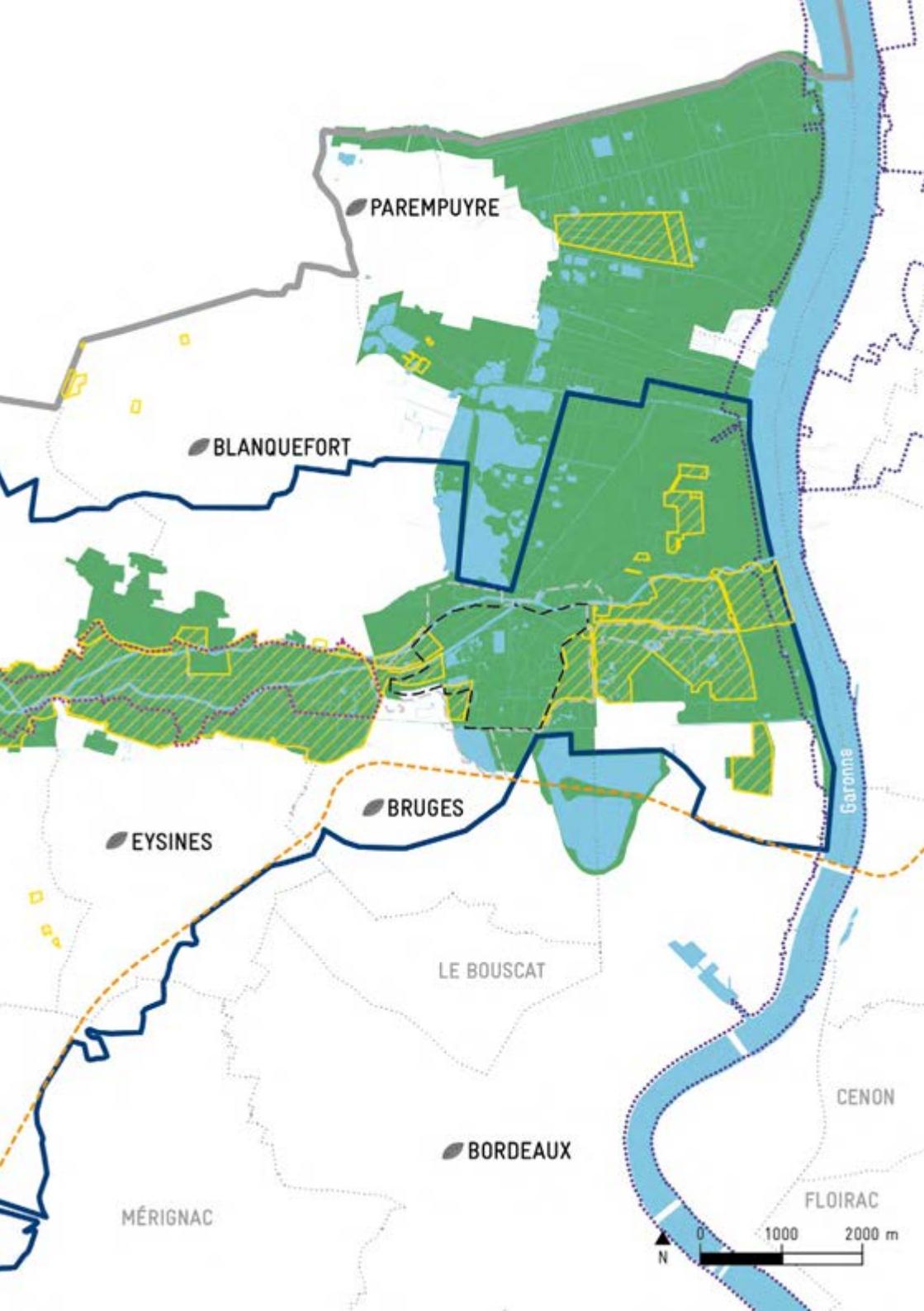
SAINT-AUBIN DE MÉDOC

LE TAILLAN-MÉDOC

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

MARTIGNAS-SUR-JALLE

LE HAILLAN





# UN PROJET DE TERRITOIRE

.....

Porté par Bordeaux Métropole et neuf communes, le Parc des Jalles a été créé en septembre 2021 sur un vaste espace d'eau, de nature et d'agriculture. Il vise à sauvegarder et mettre en valeur ce patrimoine remarquable, mais aussi à dynamiser ses activités. L'ambition est d'en faire un territoire vivant, emblématique et structurant de la métropole.



# Une triple vocation

S'étendant sur plus de 10 % du territoire métropolitain et neuf communes, le Parc des Jalles porte des ambitions à la fois écologique, agricole et paysagère.

**Une vocation écologique :** La création de ce parc vise en premier lieu à préserver la qualité et la richesse des écosystèmes et des milieux présents sur ce territoire, ainsi qu'à protéger les espèces végétales et animales qu'il abrite.

**Une vocation agricole :** Le Parc des Jalles a également pour objectif le maintien et le renforcement de l'agriculture, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial\* (PAT) de Bordeaux Métropole et le Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains\* (PEANP des Jalles). Ce développement doit par ailleurs favoriser la transition vers des pratiques de maraîchage, de viticulture et d'élevage respectueuses de l'environnement.

**Une vocation paysagère :** La Métropole souhaite enfin mieux faire connaître aux habitants ce patrimoine unique et ses paysages. Elle ambitionne d'en faire un espace vivant et partagé, moteur de nouvelles dynamiques durables, et un élément structurant de l'identité métropolitaine.

## UNE OPÉRATION ..... D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Proposé par Bordeaux Métropole, le choix d'une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain\* (OAIM) a été retenu en 2021 pour la création du Parc des Jalles. Cette solution permet une gestion à l'échelle intercommunale. Elle facilite la mutualisation des moyens et la coordination des différents acteurs. Elle vient par ailleurs réaffirmer l'unité de cet espace et son importance pour l'ensemble du territoire métropolitain.

## UN RICHE PROGRAMME D'ANIMATIONS

Chaque année un programme d'animations diversifiées et gratuites est proposé aux habitants. Elles sont réalisées par des animateurs nature d'associations partenaires ou par des agriculteurs volontaires. Petits et grands peuvent ainsi découvrir les richesses naturelles, le patrimoine local ou encore les méthodes de production agricole.



Pour découvrir  
tout le programme



- 
- **25 % de boisement et pinède**  
(source CBNSA)
  - **31 % de milieux naturels hors forêts et cultures** (source CBNSA)
  - **44 %** de la superficie du Parc est couverte par des périmètres de protection environnementale (Natura 2000, ENS, ZPENS, PEANP)
  - **68 % en zone inondable**  
(zone grenat et rouge du Plan Prévention du Risque Inondation)  
(source Bordeaux Métropole)

- **31 % de surfaces agricoles**  
(source diagnostic agricole 2022)
- **34 % de l'agriculture métropolitaine** (source diagnostic agricole 2022)
- **60 % de terrains privés**  
(source DGFiP 2024)



## LE PARC DES JALLES EN CHIFFRES

- **21 % Natura 2000** (sources Bordeaux Métropole, DREAL)
- **42 espèces végétales protégées**
- **191 espèces animales protégées**
- soit au total **233 espèces végétales et animales confondues protégées** (sources FAUNA et CBNSA 2024)

- **6 000 hectares**, soit **10 %** de la Métropole
- **9 communes** (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles)

# Les enjeux

## **La préservation de l'eau sous toutes ses formes**

Le nom et l'identité du Parc proviennent des jalles; ces multiples petites rivières le parcourent à travers un réseau de 180 km. Prairies humides, marais et sources d'eau potable soulignent aussi la présence de l'eau. Cette spécificité permet de préserver le territoire du Parc des Jalles de la pression immobilière. En raison du risque de crues et d'inondations, de nombreuses zones ne sont en effet pas constructibles.

## **Le maintien et la dynamique des activités agricoles et économiques dans leurs diversités**

Le Parc des Jalles accueille également des activités économiques à sauvegarder et à développer, notamment l'agriculture et la sylviculture. La première est plus particulièrement présente dans la vallée maraîchère d'Eysines et dans les grands marais de bords de Garonne. Ces exploitations représentent à elles seules 34 % de l'agriculture métropolitaine. Le Parc compte aussi des sites d'extraction (carrières) et des activités portuaires. Principalement au sud, il est également bordé par de nombreuses zones d'activités économiques qui doivent cohabiter avec des enjeux de biodiversité et de paysage.

## **La qualité et la diversité des milieux naturels dans un contexte de dérèglement climatique**

Le territoire du Parc des Jalles compte de nombreux sites écologiques d'importance et une biodiversité remarquable. Parmi elle, plus de 230 espèces végétales et animales sont des espèces protégées\*. Cette spécificité et la fragilité des milieux expliquent que 35 % de la superficie du Parc est couverte par des périmètres de protection environnementale. La résilience\* des territoires est essentielle pour préserver ces écosystèmes.

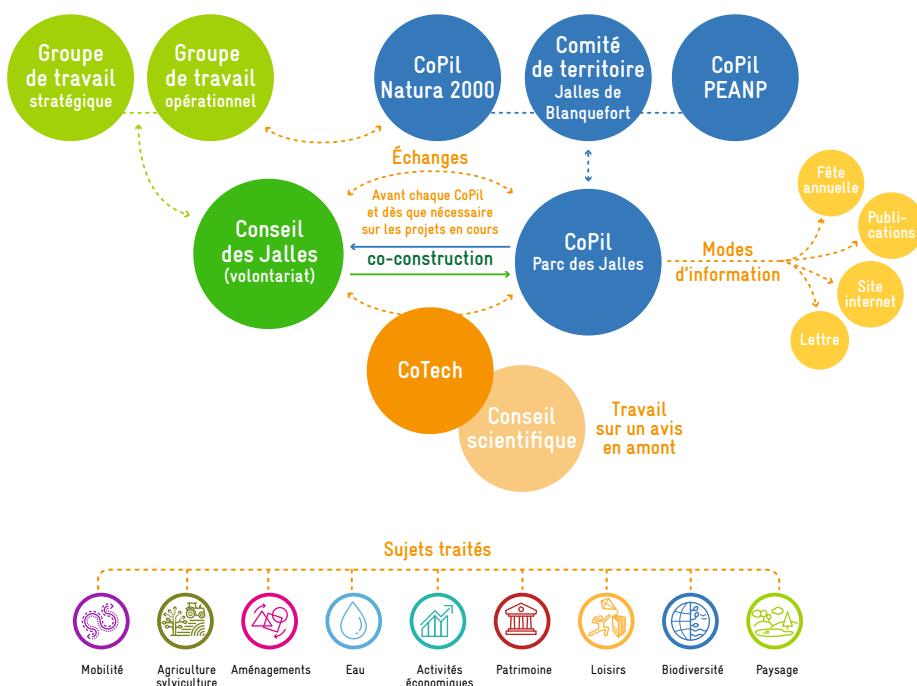
## **La valorisation des patrimoines aujourd'hui méconnus**

Patrimoines naturel, agricole, bâti et paysager,...toutes ces spécificités ont dessiné des entités paysagères très variées et souvent remarquables à l'intérieur du Parc des Jalles. Les paysages racontent l'histoire de l'occupation par l'homme et de sa relation à son milieu. Certains sont bien connus des métropolitains, comme la Réserve Naturelle Nationale\* (RNN) des marais de Bruges ou la forteresse médiévale de Blanquefort. D'autres en revanche sont confidentiels, comme les moulins qui jalonnent les rivières ou encore le marais d'Olives à Parempuyre.

# La gouvernance

La maîtrise d'ouvrage\* du Parc des Jalles est assurée par Bordeaux Métropole, en partenariat avec les neuf communes concernées. Le choix a été fait d'associer étroitement au projet des habitants, des propriétaires et des professionnels du territoire, les partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que des experts.

Cette gouvernance élargie et citoyenne permet la prise en compte de différents points de vue. Elle favorise le dialogue et la conciliation. L'objectif est d'aboutir à un projet coconstruit, partagé et porté par tous.





## LE COMITÉ DE PILOTAGE CoPil

Réunissant les maires et conseillers métropolitains, il prend les décisions et rend les arbitrages à partir des propositions qui lui sont faites.

## LE CONSEIL DES JALLES

Le Conseil des Jalles est constitué aujourd’hui d’une quarantaine de citoyens (habitants, propriétaires et professionnels, membres d’associations environnementales). Il est force de proposition et participe à la co-construction du programme d’actions, puis suit et évalue sa mise en œuvre.

## LE COMITÉ TECHNIQUE CoTech

Le Comité technique regroupe les différents partenaires institutionnels, agricoles et associatifs : communes, Département, Région, État, associations naturalistes, fédérations de chasse et de pêche, acteurs agricoles, Port de Bordeaux, carriers, sylviculteurs, Parc Naturel Régional du Médoc etc. Il appuie le Comité de pilotage et le Conseil des Jalles.

## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Intégré au Comité technique, il apporte un regard et une expertise supplémentaire sur les questions environnementales.

## LES AUTRES COMITÉS DE PILOTAGE DU TERRITOIRE

Pour plus de cohérence, les instances du Parc des Jalles collaborent avec les autres instances de gouvernance existantes : Comité de pilotage Natura 2000, Comité de territoire de la jalle de Blanquefort et Comité de pilotage du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) des Jalles.

## VOUS SOUHAITEZ PRENDRE PART AU CONSEIL DES JALLES ?

Depuis 2023, des citoyennes et citoyens volontaires sont associés au devenir du Parc. Les membres du Conseil des Jalles se retrouvent 3 fois par an pour co-construire ensemble le projet de territoire. Le Conseil est ouvert aux volontaires de tout âge, catégorie socioprofessionnelle et habitant le territoire métropolitain.

Pour en savoir plus sur  
le Conseil des Jalles



# Le programme d'actions

Un programme d'actions a été élaboré à la suite de concertations avec la population et les acteurs du Parc des Jalles en 2019. Il s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'eau, l'agriculture et l'économie, la biodiversité, la découverte et la valorisation. Pour chacune de ces thématiques, des actions opérationnelles ont été planifiées sur 15 ans. Leur réalisation fait l'objet d'un suivi et d'un bilan dans le temps.

Ce programme s'articule avec l'ensemble des politiques publiques existantes en faveur de la nature, l'eau et l'agriculture. Le Parc des Jalles joue le rôle d'ensembler de ces différentes politiques afin de tendre vers des actions cohérentes et transversales.

## Exemples d'actions en cours

- Pour renaturer la jalle du sable, le plan métropolitain de GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations\* (GEMAPI) prévoit le recul de la digue qui canalise la jalle et la création de berges végétalisées. Cette restauration offrira de nouveaux habitats favorables à la biodiversité. Elle permettra également une meilleure gestion du risque inondation.

- Pour favoriser la biodiversité, la Réserve Écologique des Barails (REB) est transformée en havre de paix, notamment pour la loutre d'Europe. Sa gestion a été profondément revue et des travaux sont réalisés pour augmenter le caractère humide du site et créer des conditions d'accueil favorables à la faune sauvage en intégrant des zones de quiétude\*. Sur le site Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines », la réalisation et réhabilitation de passages à faune\* permet la limitation des collisions routières avec la faune.

Sur le secteur des sources du Thil, un plan de gestion pluriannuel est mis en œuvre en collaboration avec l'association Cistude Nature. Il permet par exemple la réalisation de travaux de débroussaillage favorables à plusieurs espèces de papillons de jours d'intérêt européen tels que le facet des laîches ou le damier de la Succise.

• **Pour renforcer la valorisation agricole des terres**, le programme d'actions du PEANP facilite l'installation d'exploitations agricoles par l'acquisition de parcelles par les collectivités (Communes, Département, Métropole) et leurs rétrocessions à des porteurs de projets agricoles. Aussi, des actions, telles que la mise à disposition de logements ou la réalisation de travaux de desserte en eau potable des exploitations, sont menées afin d'améliorer les conditions d'exploitation des agriculteurs.

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, Bordeaux Métropole encourage les liens entre les habitants du territoire et les agriculteurs locaux en soutenant les circuits courts alimentaires. Pour cela, la Métropole a notamment lancé un Fonds d'Initiative Local pour l'Agriculture (FILA) afin d'accompagner financièrement les agriculteurs dans leurs projets (achat d'une serre, aide forfaitaire pour obtenir la labellisation bio, investissements liés à la transformation de leurs produits, etc.).

Pour en savoir plus sur les actions du Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole



• **Pour mieux accueillir le public**, la Métropole et les communes souhaitent ouvrir des maisons de la nature, des parcs, des espaces publics et des cheminements. Ces aménagements permettront de découvrir la diversité des paysages et d'approcher les milieux naturels, sans déranger les espèces animales. Ils sont en effet conçus en tenant compte des particularités environnementales de chaque site et en concertation avec les acteurs locaux. Des Portes\* seront également installées en périphérie des villes, dans des espaces publics naturels facilement accessibles en transport en commun, à vélo ou à pied. Elles seront dotées de signalétiques donnant les informations essentielles. L'aménagement des Portes visera à être le plus inclusif possible notamment en termes d'accessibilité. Quelques sites ont déjà été aménagés. D'autres le seront au fil du temps.

• **Pour suivre l'évolution des paysages dans le temps**, un Observatoire

Photographique des Paysages a été développé sur le territoire du Parc des Jalles depuis 2025. Concrètement, plus de 75 sites seront photographiés depuis les mêmes points de vue pendant plusieurs années.



## 30 millions d'euros

c'est le budget prévu pour la mise en œuvre du programme d'actions sur **15 ans** par Bordeaux Métropole (hors frais de ressources humaines).

La répartition prévisionnelle du budget est la suivante :

- . Études paysagères, environnementales, préalables techniques, etc : **3 M €**
- . Acquisitions foncières : **2 M €**
- . Travaux d'aménagement paysager, génie écologique\*, ouvrage : **15 M €**
- . Maisons de la Nature : **5 M €**
- . Participation aux actions communales : **3 M €**
- . Communication, inaugurations, événementiel, programme d'animations : **2 M €**



# UN PARC NATUREL ET AGRICOLE

.....

Si l'eau fait l'unité et l'identité du Parc des Jalles, elle a façonné des paysages très divers et favorisé autant la biodiversité que l'activité agricole.



Pierre Gratadour dans son  
exploitation maraîchère au Haillan

# Les paysages

**De la forêt-galerie aux plaines humides des berges de la Garonne, le Parc des Jalles propose une grande diversité de paysages.**

**Les boisements de l'ouest :** Sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Martignas-sur-Jalle, la forêt-galerie forme un long corridor arboré au-dessus des cours d'eau. En se dirigeant vers Le Haillan se succèdent ensuite le Bois des sources et le Bois du Déhès, composés de chênes et de pins. La présence de mares et de zones marécageuses amène également une végétation typique des zones humides (carex, joncs). Un peu plus au nord se situe la forêt du Taillan-Médoc, composée de feuillus et de conifères, d'arbustes de sous-bois et de fougères. Il s'agit d'une forêt exploitée pour son bois. L'eau y est en revanche moins visible. Ces bois et forêts sont accessibles par un réseau de chemins et d'allées.

**La vallée maraîchère :** Au centre du Parc, la forêt laisse place à la vallée maraîchère. Au Taillan-Médoc, Eysines, Blanquefort et Bruges, le paysage est marqué par les champs de légumes, les serres et les hangars. Les jalles y sont plus rectilignes et le réseau de fossés y est dense : ils servent à l'irrigation et au drainage des parcelles. C'est là aussi que se situent deux éléments majeurs du patrimoine des jalles : le parc de Majolan et la forteresse médiévale de Blanquefort.

## **Les réserves naturelles et équipements**

**au sud-est :** En approchant de la Garonne, deux réserves abritent une faune et une flore remarquable : la RNN des marais de Bruges et la réserve écologique des Barails. Elles voisinrent avec le lac de Bordeaux, ainsi que de nombreux équipements comme le Stade Atlantique Bordeaux Métropole.

**Les prairies humides et le marais agricole au nord-est :** De vastes prairies humides et le marais agricole s'étendent plus au nord, accueillant des élevages bovins et de grandes cultures. Ces terres sont maillées par un réseau de jalles, canaux, fossés et haies bocagères. À Blanquefort et Parempuyre, l'exploitation de gravières a par ailleurs donné naissance à de grandes étendues d'eau. Certaines sont encore en activité, repérables par les grues métalliques, bras articulés et monticules sableux. D'autres ont une vocation écologique ou récréative (pêche, canoë...). Sur les berges de la Garonne enfin sont implantés les carrelets de pêcheurs, les ports de Lagrange et de Grattequina.



## Histoires d'une évolution paysagère

L'archéogéographie\*, notamment l'étude et la comparaison des cartes anciennes, permet de connaître l'évolution des patrimoines bâti et paysagers des jalles. Avant le XVII<sup>e</sup> siècle, le territoire est couvert de marécages et de palus\*, qui feront ensuite l'objet des premiers travaux de dessèchement. Les jalles comptent une dizaine de moulins à eau. Au XIX<sup>e</sup> siècle, de grands travaux d'assainissement modifient leurs tracés et favorisent l'écoulement et le drainage des zones maraîchères en plein essor. En parallèle, la concurrence de l'industrie meunière (Grands moulins de Paris) contribue au déclin des moulins traditionnels. Ce paysage est à grands traits celui que nous avons sous les yeux aujourd'hui.



© Bordeaux Métropole



© Charlotte-Barbier - Bordeaux Métropole

## « Les haies ont toujours fait partie du paysage »

**Martial Vidal, technicien en gestion et protection de la nature,  
Association Arbres et paysages en Gironde.**

« Issu d'une famille d'agriculteurs, j'ai grandi au milieu de la nature et ai très vite développé un goût pour le vivant et la vie dehors. Après avoir été guide nature en Vendée sur la grande Maine, j'ai rejoint Arbres et paysages en Gironde il y a sept ans. Bordeaux Métropole a fait appel à nous pour participer à renaturer le Parc des Jalles. Nous avons planté 5,2 km de haies champêtres sur le marais d'Olives (Parempuyre) et 1 km sur la réserve écologique des Barails (Bordeaux), avec des espèces locales dont nous récoltons nous-mêmes les graines. Historiquement, les haies ont toujours fait partie du paysage rural mais la pression de l'urbanisation et la mécanisation de l'agriculture ont conduit à leur arrachage. Nous réalisons cependant aujourd'hui qu'elles ont toute leur place et de

nombreux intérêts. Elles structurent et participent à l'identité et l'esthétique des paysages. Sans elles, certains ont perdu toute leur spécificité. Les haies et arbres jouent aussi de nombreux rôles. Elles permettent par exemple de lutter contre l'érosion et de maintenir les berges. C'est un milieu refuge pour la biodiversité qui peut s'y nourrir, nidifier, etc. Elles attirent les insectes pollinisateurs comme les abeilles et d'autres espèces qui s'attaquent aux ravageurs et parasites des cultures. Enfin, la végétation capte et filtre les intrants et les engrains, évitant ainsi leur dispersion. Nous faisons d'ailleurs du conseil auprès des maraîchers et éleveurs sur la façon d'accueillir les arbres à leurs cultures et de les entretenir par une gestion durable. »



# Les paysages

- Centre-ville
- Jalle principale
- Limite Bordeaux Métropole
- Limites communales



SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

HAILLAN

La forêt galerie



MARTIGNAS-SUR-JALLE

Les bois





# L'eau

**Élément emblématique du Parc des Jalles, l'eau est omniprésente et forge son identité.**

**Les jalles :** Ces rivières prennent leur source sur le plateau landais et se jettent dans la Garonne. Sur le Parc, elles forment un réseau hydrographique très dense organisé autour de la jalle principale de Blanquefort. Leur largeur dépasse rarement quelques mètres.

À l'ouest du Parc, leur cours est libre. En se rapprochant de la Garonne en revanche, elles ont été endiguées.

**Des marais remodelés :** Ces travaux d'endiguement ont été entrepris à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Les bords de Garonne sont alors une vaste zone marécageuse. Pour la drainer, les jalles sont canalisées et un vaste réseau de fossés et canaux est creusé. Cette zone se transforme alors en marais agricole et prairies humides. Les marais de Bruges sont le seul reliquat du paysage originel qui s'étendait sur plus de 3 000 hectares.

**Des sources :** Des nappes phréatiques sont également présentes. Grâce à des zones de captage, elles fournissent 20 % de la consommation d'eau potable de la Métropole. Leur territoire est protégé et leur accès interdit.

## **Des zones humides d'importance :**

Le Parc des Jalles est une mosaïque de zones humides très importante pour la Métropole. Ce milieu remplit en effet des fonctions écologiques\* qui permettent de rendre plusieurs services écosystémiques\*.

Par exemple, son sol absorbe le surplus de pluie l'hiver pour le restituer lentement ensuite ; ce qui permet de recharger les nappes phréatiques et de réguler les niveaux d'eau pour réduire le risque d'inondation. Lorsque sa végétation peut filtrer, la qualité de l'eau est améliorée. Grâce à l'évaporation, ce milieu caractéristique participe également à la régulation de la température.

Par ailleurs, les zones humides constituent aussi un lieu de reproduction et de nourrissage pour la faune sauvage et des haltes migratoires pour de nombreux oiseaux.

## **Un patrimoine caractéristique :**

La présence des jalles s'accompagne d'un patrimoine bâti caractéristique, qui jalonne leurs cours : moulins à eau, petites écluses, barrages, lavoirs, etc. Aujourd'hui, des ouvrages hydrauliques sont manipulés pour permettre l'irrigation de la vallée maraîchère ou la régulation des niveaux d'eau et la prévention du risque d'inondation. Aussi, l'aménagement de certains ouvrages est nécessaire pour restaurer la continuité écologique\* piscicole et sédimentaire.

## Chiffres

**180** km de cours d'eau sur le bassin versant\*

**95** % du linéaire de cours d'eau appartient  
à des propriétaires privés

**32** km pour la jalle de Blanquefort

**35** km de digues

**2** zones de marais



### PRENDRE SOIN DE LA RIVIÈRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Bordeaux Métropole assume la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), et notamment celle du bassin-versant de la Jalle de Blanquefort. Elle organise l'entretien de ce réseau hydrographique. Diverses actions d'amélioration de la qualité de l'eau et de restauration des zones humides sont menées dans le cadre de son Plan Pluriannuel de Gestion de la Jalle de Blanquefort (lire aussi « Le programme d'actions », p. 16).



Réserve écologique des Barails

© Anaïs Sibérait – Bordeaux Métropole



Fabrice Demarty au moulin Bidon

© Anaïs Sibérait – Bordeaux Métropole

## « Travailler avec la nature plutôt que contre »

**Fabrice Demarty, technicien rivière en charge du bassin versant de la jalle de Blanquefort, Bordeaux Métropole**

« Petit, la jalle a toujours été mon terrain de jeu. Adulte, je travaille dessus depuis 1998, d'abord pour le syndicat chargé de sa gestion puis pour Bordeaux Métropole depuis 2016. Cela représente 180 km de cours d'eau sur 350 km<sup>2</sup> de bassin versant sur douze communes, dont deux hors de la métropole. Les objectifs principaux de sa gestion sont l'amélioration de la qualité de l'eau, la lutte contre les espèces invasives et contre les inondations et la restauration de la continuité écologique afin de permettre le passage des animaux aquatiques et des sédiments.

Au fil du temps, les jalles ont connu différentes gestions qui ont modifié leur régime hydraulique, avec des dysfonctionnements qui ont perduré. Mon rôle est de retrouver des équilibres. Il faut pour cela travailler avec la nature plutôt que contre, et associer tous les acteurs car il peut y avoir de petits conflits d'usage.

Nous travaillons sur la morphologie du cours d'eau. Nous lui redonnons un espace de liberté en éloignant les digues qui l'étouffent. Nous rendons inopérants les ouvrages qui n'ont plus lieu d'être. Nous réhaussons son lit dans les espaces naturels pour que l'eau puisse déborder et reconnecter les zones humides. Cela ralentit également le débit, aplatis l'onde de crue et évite l'érosion des berges.

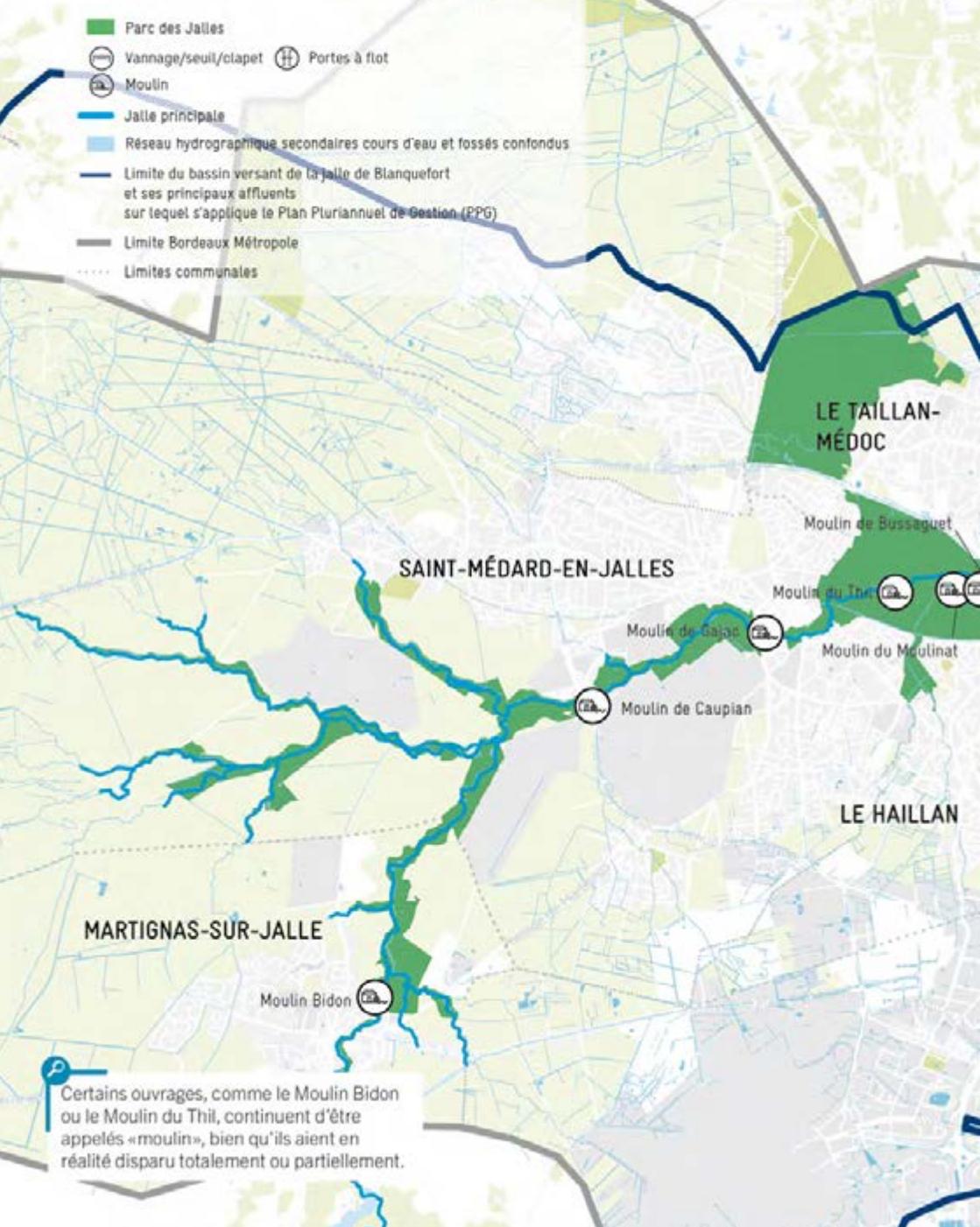
Pour la biodiversité, nous aménageons des passes à poissons\*, notamment pour les migrateurs comme les anguilles et les lampreies. La réouverture de la Jallère, qui passe par le Parc des Expositions en souterrain, est une autre action phare. Elle va permettre de retrouver un cours d'eau à la lumière, à l'air libre. C'est essentiel pour le bon cheminement des poissons et des petits animaux comme la loutre. »

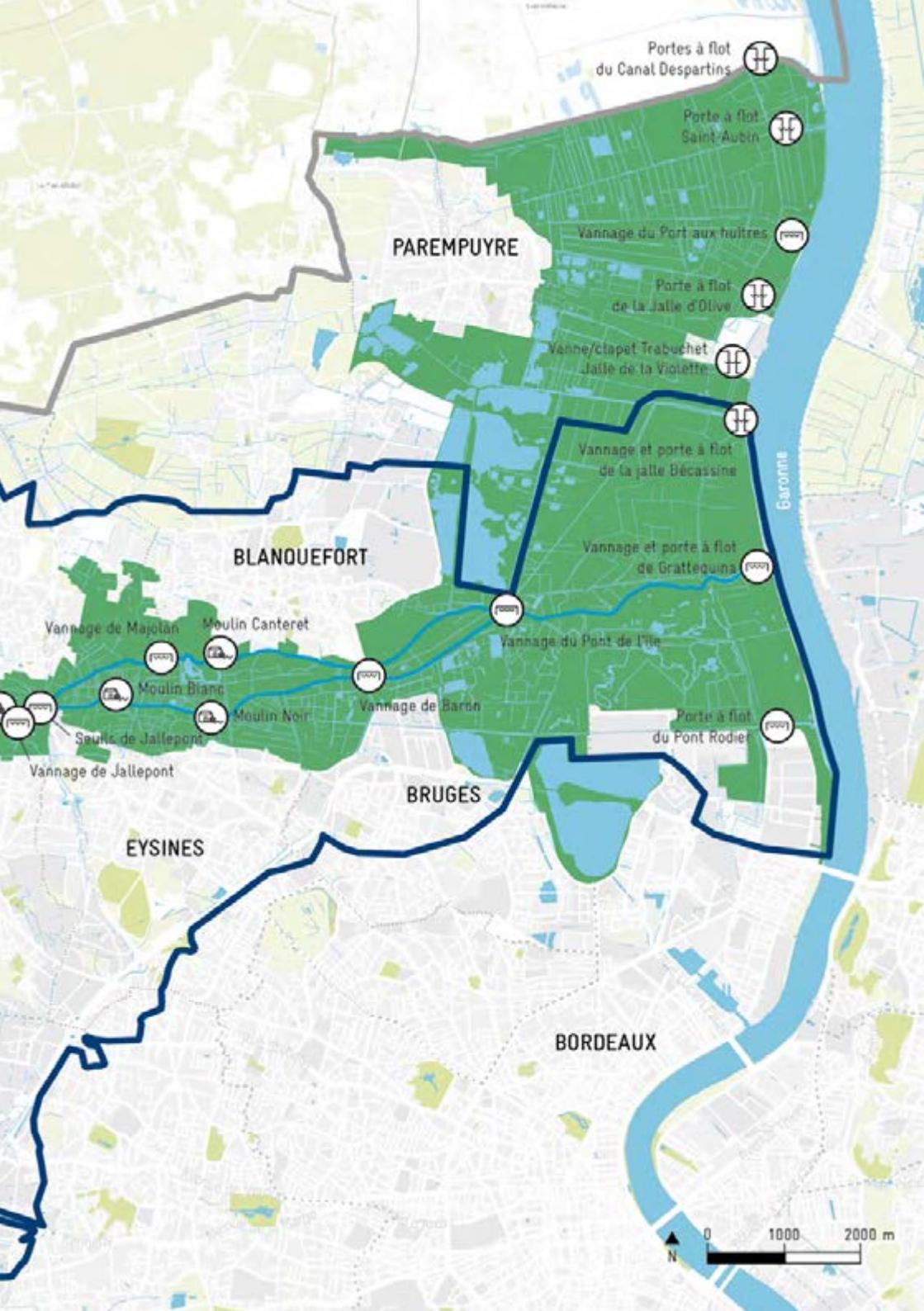


© Bordeaux Métropole, 1, 2, 4, 5, 7  
© Franck Tallon, 3  
© Agnès Poirot, 6



# L'eau





# La biodiversité

**Le corridor écologique formé par les jalles et les zones humides offre des habitats particulièrement intéressants pour la biodiversité.**

**Des espèces rares ou menacées :**  
On trouve sur le territoire du Parc des Jalles, plusieurs espèces rares voire menacées. Ces espèces menacées d'extinction sont recensées dans une liste appelée Liste rouge. L'évaluation du statut de conservation des espèces est réalisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en accord avec les autorités françaises et leurs partenaires.

À l'échelle du Parc, la présence de ces espèces confère une forte responsabilité liée à leur conservation. C'est le cas par exemple de l'anémone pulsatile, de la loutre d'Europe, la lamproie de Planer, le papillon cuivré des marais ou encore la cistude d'Europe. Emblématique du Parc des Jalles, cette dernière est l'unique espèce de tortue d'eau douce existante mais elle est en forte régression en France. C'est pourquoi elle fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA), un dispositif national permettant une protection forte de l'espèce et des habitats qui l'abritent.

**Un Parc protégé :** La présence d'une biodiversité animale et végétale rare ou menacée explique que 44 % du Parc des Jalles sont protégés par des outils réglementaires. Les marais de Bruges notamment sont classés en Réserve

Naturelle Nationale, empêchant toute autre intervention que celles nécessaires à leur conservation. Le réseau des jalles et une partie des berges de la Garonne sont également en zone Natura 2000. Ce classement européen impose une gestion équilibrée et durable afin de préserver les espèces d'intérêt communautaire qui s'y trouvent et leurs habitats.

## UNE STRATÉGIE ET UN PLAN D'ACTION POUR LA BIODIVER'CITÉ

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, Bordeaux Métropole pilote un plan d'actions Biodiver'Cité qui permet notamment d'améliorer la connaissance sur les milieux naturels et de mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration de ces espaces. Ce plan a été récompensé par l'appel à projet national « Site pilote pour la reconquête de la biodiversité » et par le label « Territoire engagé pour la Nature ». En 2022, une partie du plan d'action a également été lauréat de l'appel à projet européen LIFE\* qui durera jusqu'en 2027. Dans ce cadre, plusieurs actions sont programmées sur le territoire du Parc des Jalles telles que la renaturation des berges de la Jalle du Sable à Blanquefort et la réduction des pollutions lumineuses et sonores. Le projet LIFE et le plan d'action Biodiver'Cité sont cofinancés par l'Union européenne, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde.



1. Grand capricorne  
2. Chardonneret élégant  
3. Cuivré des marais  
4. Brocard (jeune chevreuil mâle)  
5. Anémone pulsatille  
6. Cigogne blanche  
7. Ophrys miroir  
8. Cistude d'Europe

© Mathieu Berroneau, 1, 7  
© Mehdi Azdoud, 2  
© Cistude Nature, 3  
© Aurelien Caillou, 4  
© Agnès Poirot, 5, 6





© Agnès Poirot



Charlotte Dubreuil à la Réserve Naturelle  
Nationale des marais de Bruges

© Charlotte Barbier – Bordeaux Métropole

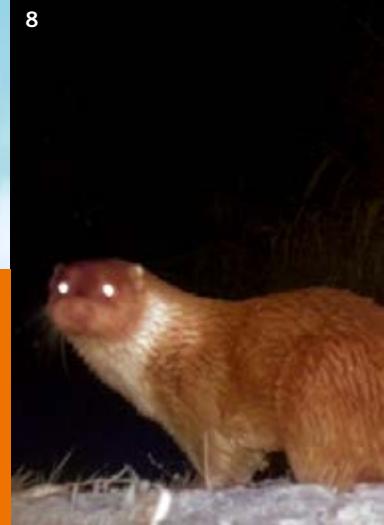
## « Il est indispensable de prendre en compte la continuité des espaces »

**Charlotte Dubreuil, conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges**

« Le marais de la Réserve de Bruges est une zone humide très riche : plus de 3600 espèces de faune et de flore y sont inventoriées. En tant que Réserve Naturelle Nationale, ce site protégé de plus de 450 hectares bénéficie d'un des statuts les plus protecteurs en France. Il ne peut subir aucune artificialisation supplémentaire. Cela ne veut pas dire que tout y est proscrit. L'activité d'élevage préexistante y est par exemple maintenue, ainsi que la balade sur un sentier balisé. On oppose souvent les patrimoines naturel et culturel alors qu'ils ont de tous temps co-évolué. C'est bien l'héritage d'un passé culturel qui façonne encore le site naturel aujourd'hui (drainage, élevage etc.). Le problème est que le marais est ceinturé par des routes et des voies ferrées. Or, les animaux comme les végétaux ont besoin de continuité dans les espaces qu'ils fréquentent au cours de leur cycle de vie, entre leurs zones d'alimentation, d'hivernage\* et de reproduction ou leurs migrations.

Pour les amphibiens, reptiles ou mammifères semi-aquatiques par exemple, leur migration est une hécatombe. Il est indispensable de leur aménager des corridors.

Par ailleurs, je tiens à préciser que la création d'une Réserve n'est pas une totale « mise sous cloche ». Nous assumons une mission d'accueil du public et de sensibilisation. Cela participe de l'ancrage territorial, de l'acceptation et de la compréhension de la nécessité de conserver des zones de quiétude, dans lesquelles le dérangement par l'Homme doit être limité. Nous avons beaucoup travaillé l'accessibilité du site pour être le plus inclusif possible avec des aménagements adaptés, des textes faciles à lire, une vidéo sous-titrée et signée. Nous tendons également à développer une approche sensible et artistique dans les offres pédagogiques afin de toucher un public de non-initiés : notre objectif est d'offrir une expérience dans la nature à des personnes qui n'en ont parfois jamais vécue, afin de les y reconnecter et qu'elles en prennent soin. »



1. Sanglier
2. Fadet des laîches
3. Plantain à feuilles carénées
4. Utriculaire australis
5. Triton marbré
6. Damier de la Succise
7. Milan noir
8. Loutre d'Europe

© Agnès Poirot, 1  
© Cistude Nature, 2, 6, 8  
© Aurélien Caillon, 3, 4  
© Mathieu Berroneau, 5  
© Mehdi Azdoud, 7

# La biodiversité

- Natura 2000 Garonne
- Natura 2000 Réseau hydrographique de la Jalle
- Natura 2000 Marais de Bruges et  
Réservé Naturelle Nationale des marais de Bruges
- Périmètre protection de la Réserve Naturelle  
Nationale des marais de Bruges

## Niveau d'enjeu écologique

- Indéterminé
- Moyen
- Fort
- Très fort

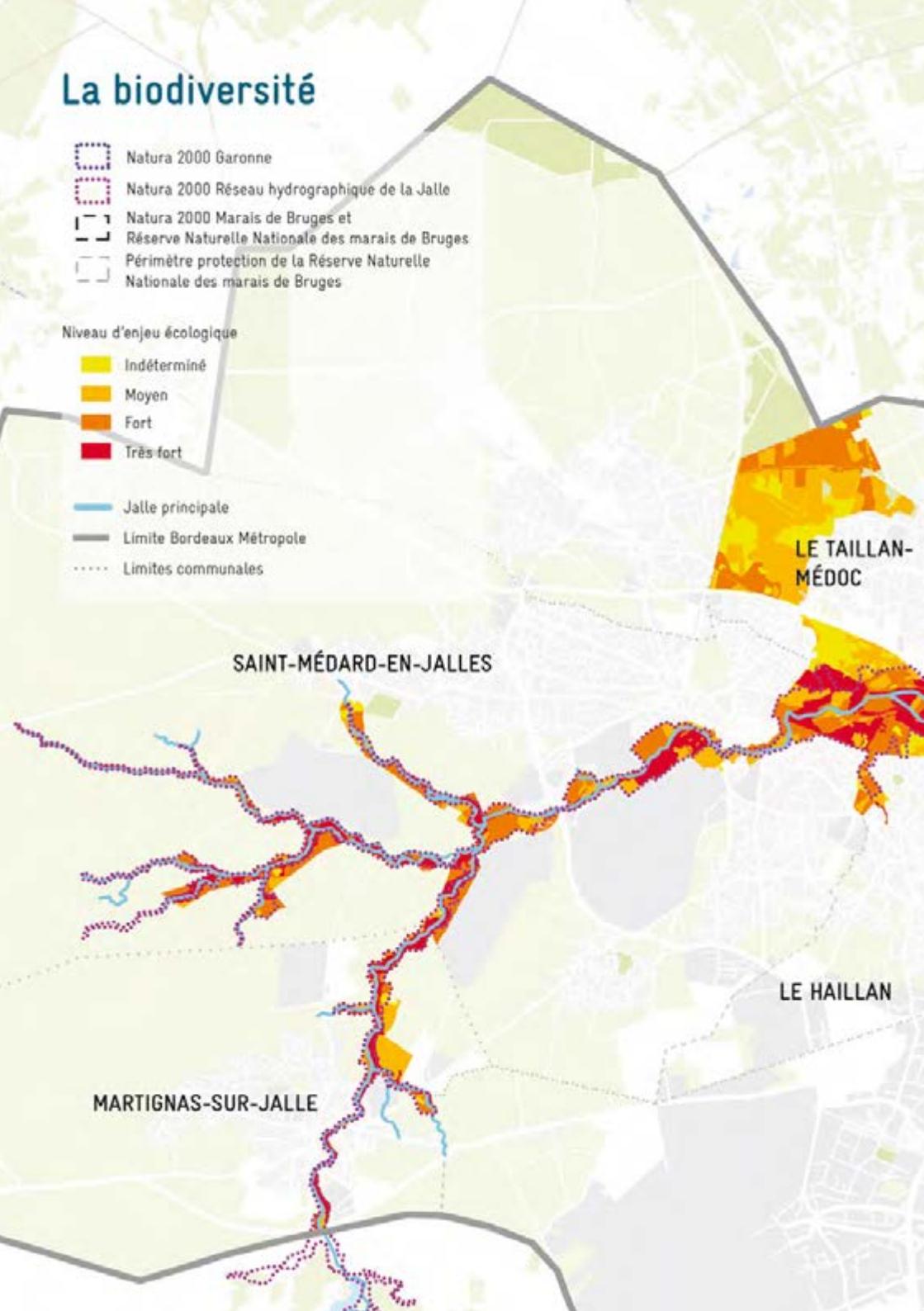
- Jalle principale
- Limite Bordeaux Métropole
- Limites communales

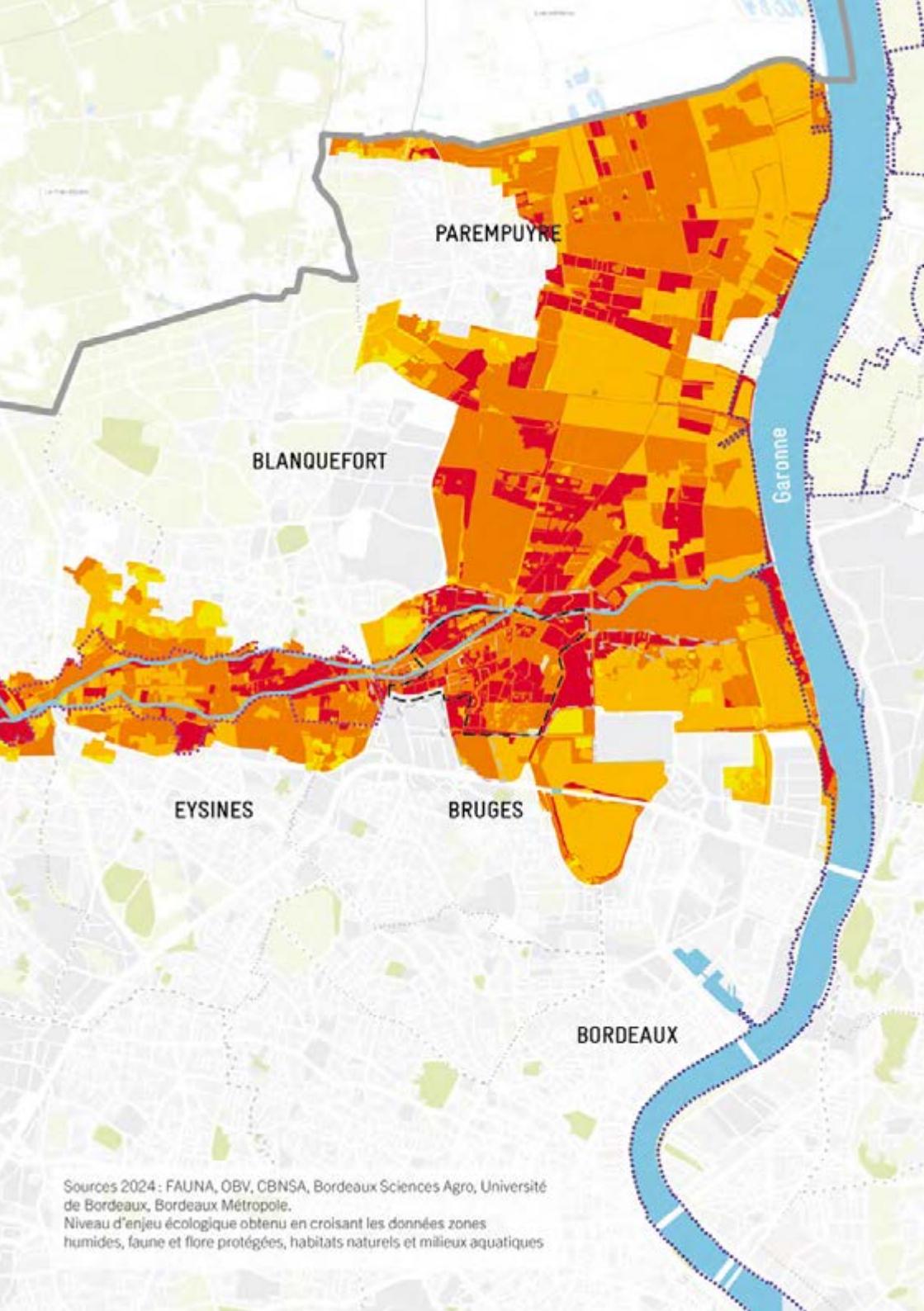
LE TAILLAN-MÉDOC

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

LE HAILLAN

MARTIGNAS-SUR-JALLE





Sources 2024 : FAUNA, OBV, CBNSA, Bordeaux Sciences Agro, Université de Bordeaux, Bordeaux Métropole.

Niveau d'enjeu écologique obtenu en croisant les données zones humides, faune et flore protégées, habitats naturels et milieux aquatiques

# L'agriculture

**La présence de l'eau, la fertilité des terres et la canalisation des jalles a favorisé le développement sur le Parc des Jalles d'une activité d'agriculture et d'élevage.**

**La vallée maraîchère :** Dès le xix<sup>e</sup> siècle, Eysines et les communes voisines se spécialisent dans le maraîchage. De nos jours, l'activité s'est maintenue mais ne concerne réellement que 330 hectares alors que 500 hectares pourraient être mobilisés. Pour lever les freins à l'installation, diverses actions sont menées (lire ci-dessous).

**Les marais et prairies humides :**  
L'assèchement des marais a rendu les terres propices à des activités

agricoles, et notamment aux cultures céréaliers (maïs, blé, tournesol). Les prairies les plus humides accueillent quant à elles de l'élevage bovin et ovin qui dispose là de vastes étendues pour pâture.

**Le versant viticole :** Plus dispersée, une activité viticole non négligeable subsiste sur le territoire du Parc des Jalles. Les parcelles appartiennent pour la plupart à des châteaux prestigieux. Entre Blanquefort et le Taillan-Médoc, certaines terres – classées « terroirs viticoles » – pourraient également être encore exploitées.

## LE PEANP EN BREF

### Quoi ?

Le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains est un dispositif réglementaire visant à préserver la vocation agricole et les richesses naturelles du territoire.

### Qui ?

Celui des Jalles est piloté par le Département de la Gironde, en partenariat avec Bordeaux Métropole (animateur du programme d'actions), les communes concernées et la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

### Où ?

Initialement de 785 hectares sur six communes, il a été étendu en 2025 et concerne désormais 1 656 hectares sur huit communes.

### Quand ?

Le périmètre initial a été mis en place en 2012. L'animation du programme d'actions a démarré en 2015 pour une durée de 10 ans. La démarche d'extension du périmètre et l'actualisation du programme d'actions ont abouti en septembre 2025. L'animation du PEANP par Bordeaux Métropole se poursuit.

### Comment ?

Différentes actions sont menées pour lever les freins à l'activité agricole : veille foncière et aide à l'installation de maraîchers, formation, accompagnement technique, raccordement à l'eau potable, lutte contre les pollutions et les nuisibles, aménagement de logements pour les saisonniers, aide au développement de circuits courts, etc.





© J.-B. Mengès – Bordeaux Métropole



© Charlotte Barbier – Bordeaux Métropole

## « Rapprocher les gens de la nature »

**Fatima Hamaidi, productrice de spiruline\*, La Ferme de l'or vert, à Bruges.**

« J'ai commencé par travailler quelques années dans des bureaux, mais avec déjà cette envie d'agriculture. Quand j'ai connu la spiruline, ça a été comme une évidence. J'ai cherché pendant deux ans un terrain mais je ne trouvais rien ou c'était hors de prix. On m'a conseillé de contacter la métropole et nous avons pu nous installer à Bruges. Nous sommes une des seules fermes de spiruline installée en zone urbaine en France. Nous cultivons sans aucun ajout et serons prochainement labellisés Agriculture Biologique (AB).

En étant à une demi-heure au maximum de nos clients, nous limitons la pollution des transports. Comme la spiruline ne voyage pas, elle est de meilleure qualité. La vente à la ferme représente 70 % de notre chiffre d'affaires. Les gens sont contents de venir, voir comment nous produisons. Nous organisons aussi une fête de la spiruline en septembre et pensons à ouvrir une guinguette. Nous voulons être un lieu d'accueil, pour rapprocher les gens de la nature et leur offrir une parenthèse.. »



© J.-B. Mengès – Bordeaux Métropole



Élodie Melon et Cyril Fournier

## « Des produits frais, de qualité et de saison »

**Cyril Fournier, maraîcher,  
Le Jardin de Cyril, Eysines**

« Je suis installé comme maraîcher en agriculture biologique depuis 2011 avec ma femme et ma mère. Lorsque j'étais lycéen, j'avais déjà pris une parcelle pour m'exercer au maraîchage. En parallèle, j'ai fait des études de paysagiste, qui m'ont apporté beaucoup de compétences dans différents domaines (irrigation, électricité, maçonnerie...) mais, dans la réalité du métier, nous faisons essentiellement de l'entretien, et très peu de création. Le métier de maraîcher est dur mais beaucoup plus diversifié. On ne fait jamais la même chose. Nous avons 20 hectares de plein champ. Nous cultivons des légumes de saison – poireaux, asperges, courgettes,

aubergines, épinards, etc. – sur 13 hectares, pour respecter les rotations et le repos des sols. Nous sommes certifiés en agriculture biologique. Nous faisons tous nos semis et plants. Nous valorisons aussi nos légumes en produits transformés (sauces tomates, confitures, veloutés, tartinades, etc.). Depuis 2020, nous nous sommes lancés dans l'apiculture, que nous développons progressivement. C'est un nouveau challenge. Depuis le Covid, nous favorisons la vente directe sur l'exploitation et les circuits courts (marché, AMAP, casiers en libre-service, etc.). Notre désir est de proposer des produits frais, de qualité et de saison à une population locale. »

# L'agriculture

Parc des Jalles

Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN)

Surfaces agricoles

Vigne

Prairie et élevage

Culture

Maraîchage et horticulture

Friches et gel environnemental

Autre occupation

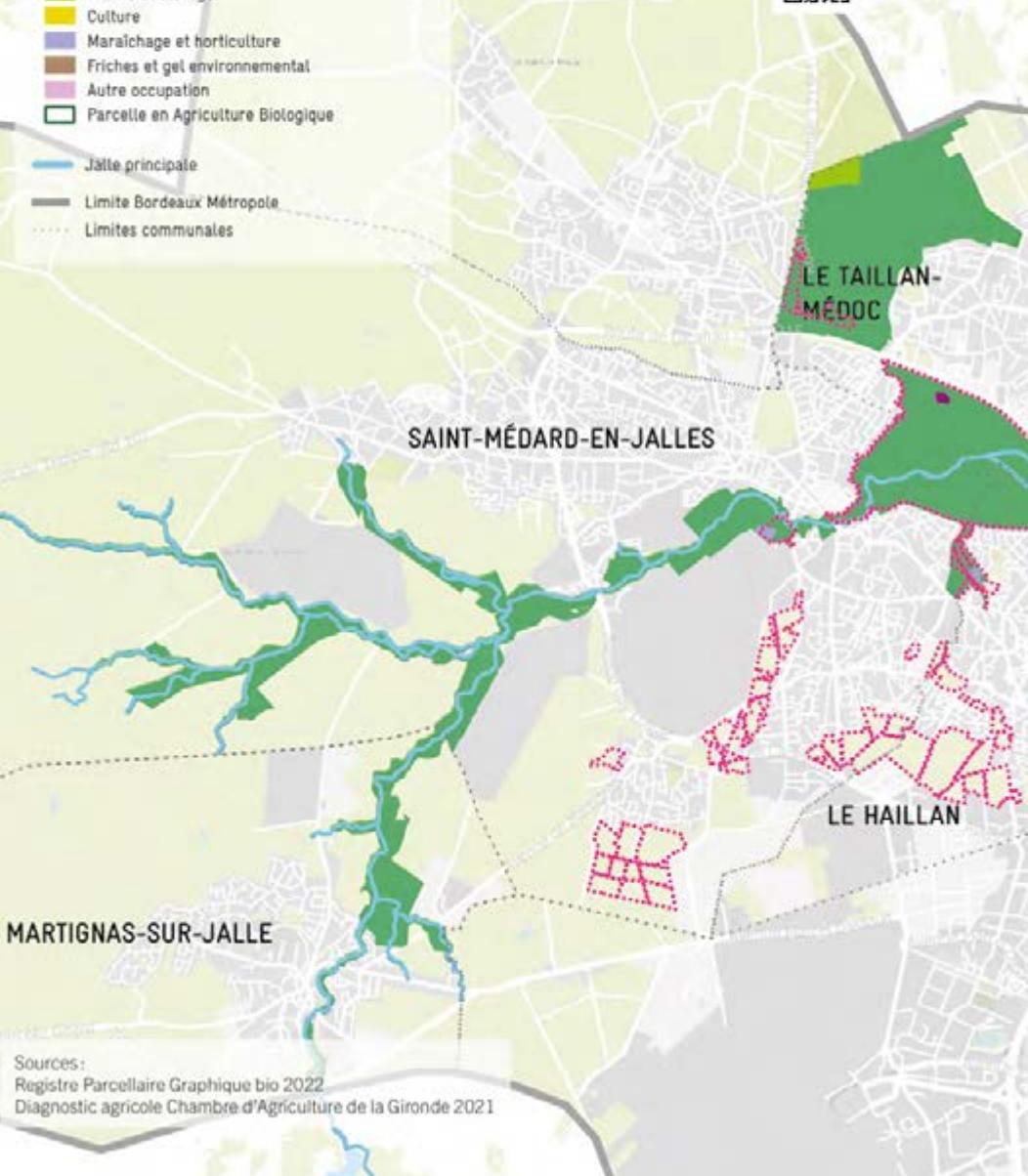
Parcelle en Agriculture Biologique

Jalle principale

Limite Bordeaux Métropole

Limites communales

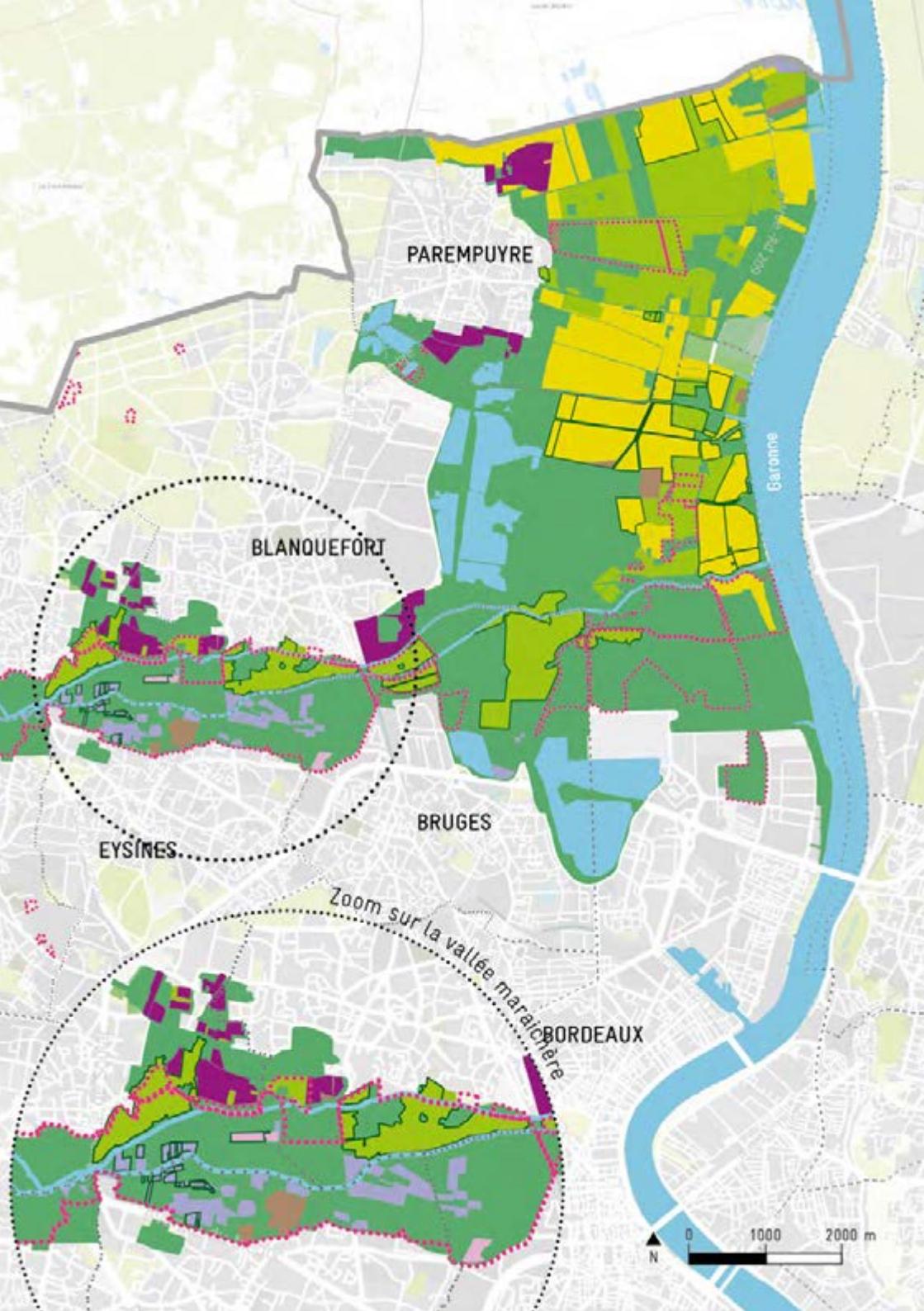
Vous souhaitez consommer des produits locaux et rencontrer des agricultrices et agriculteurs engagés dans les circuits courts : rendez-vous sur la carte Manger local



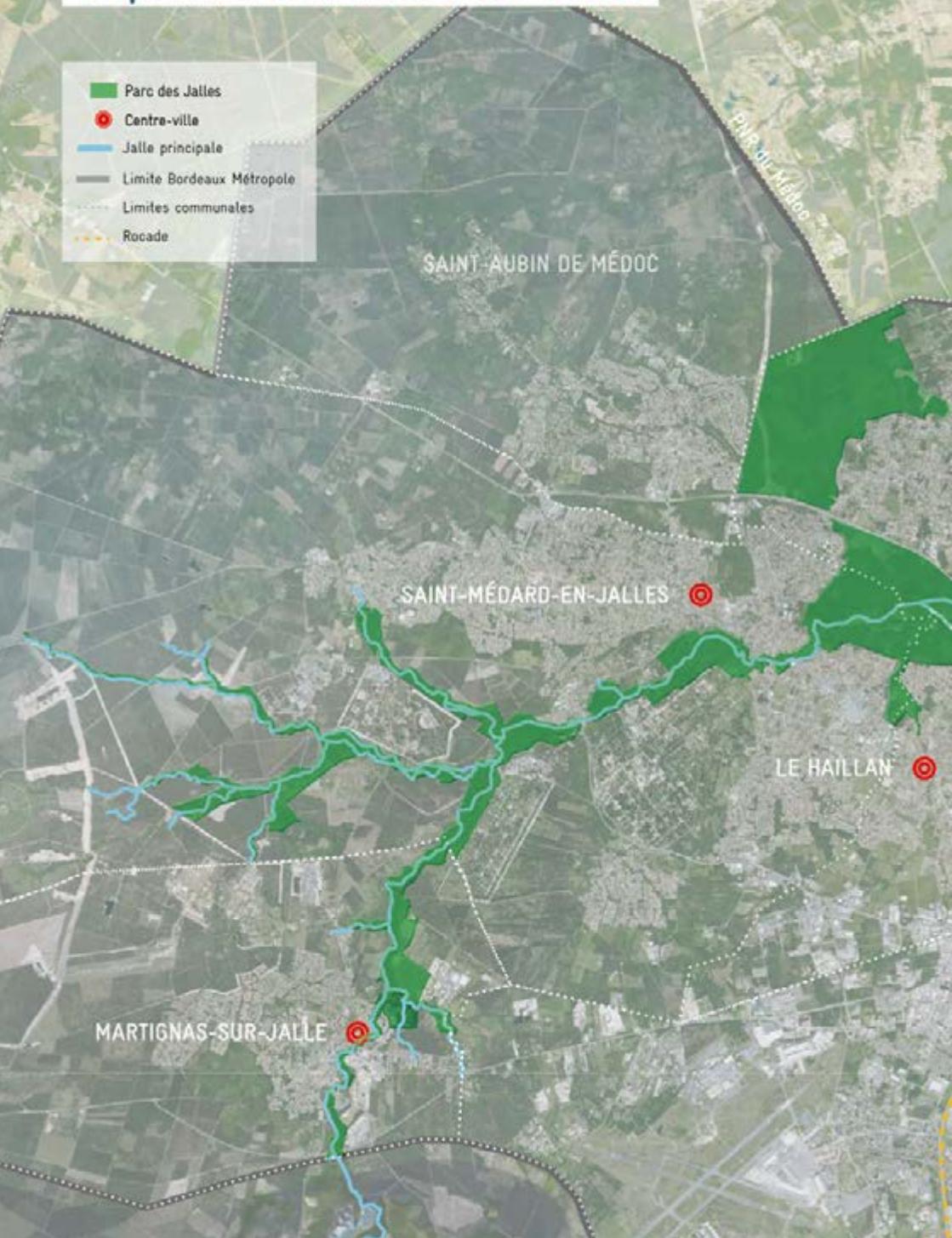
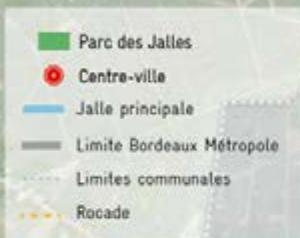
Sources :

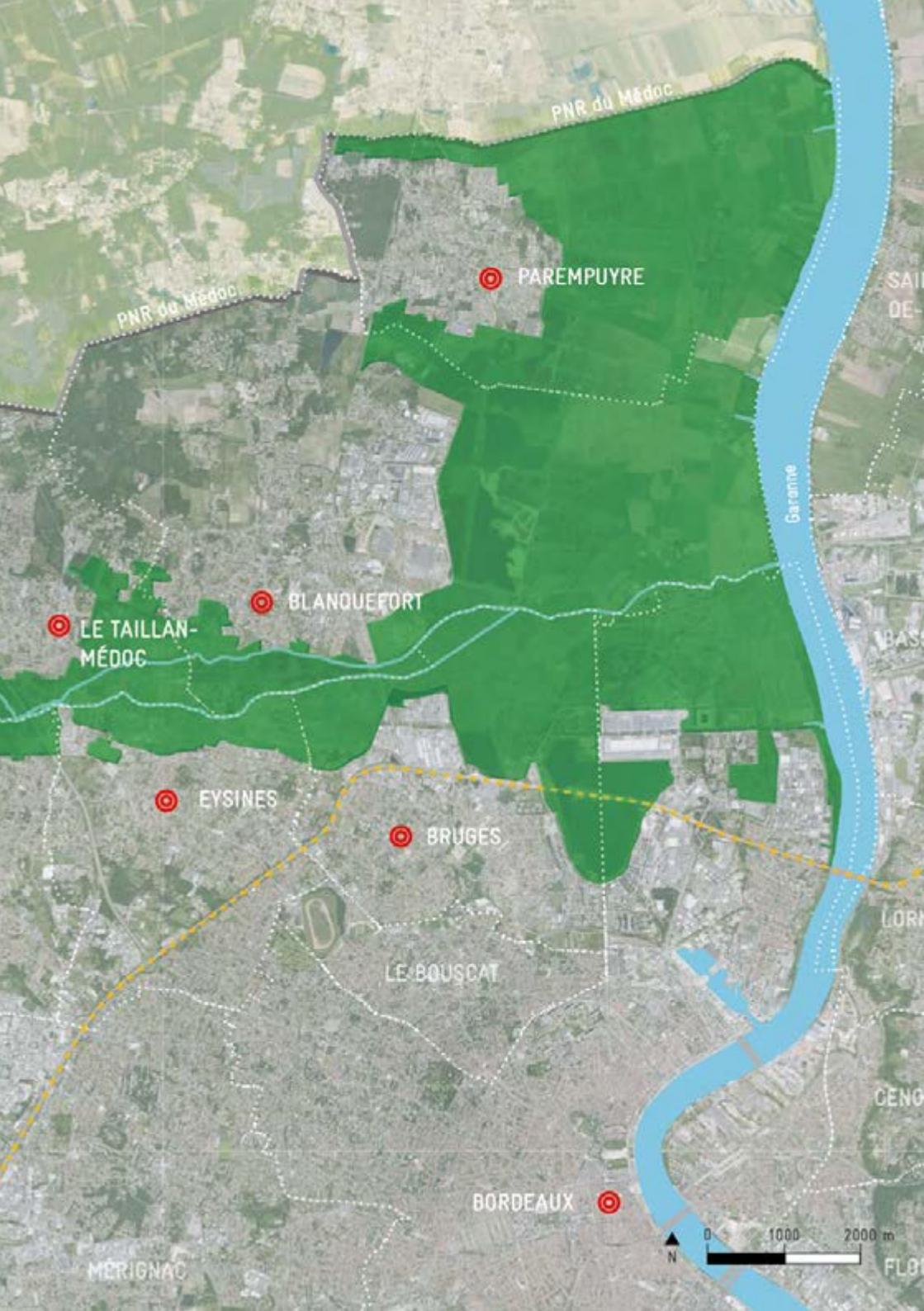
Registre Parcellaire Graphique bio 2022

Diagnostic agricole Chambre d'Agriculture de la Gironde 2021



# Le périmètre du Parc des Jalles





# GLOSSAIRE

---

**Archéogéographie :** Discipline qui étudie l'évolution de l'occupation du sol et des formes paysagères dans la longue durée grâce l'analyse de documents diversifiés tels que des archives, des sources écrits, des plans anciens, des photographies satellites, ...

**Bassin versant :** zone géographique qui alimente un cours d'eau. À l'intérieur de cette zone, du fait du relief, l'ensemble des eaux pluviales, de ruissellement ou d'infiltration s'écoulent vers ce cours d'eau.

**Continuité écologique :** notion renvoyant à la possibilité pour les organismes vivants et les sédiments de circuler librement et sans obstacle à travers les milieux aquatiques. Garantir la continuité écologique dans un cours d'eau, permet par exemple aux poissons d'accéder à toutes les zones nécessaires à leur reproduction, croissance, alimentation, etc. Sur certains cours d'eau, l'installation de passe à poisson peut-être une mesure pour restituer la continuité écologique.

**Espèce protégée :** une espèce protégée est une espèce qui bénéficie d'un statut de protection légale pour nécessité de préservation du patrimoine biologique car elle est menacée de disparition. Réglementairement, les espèces protégées sont listées dans un arrêté ministériel qui fixe aussi les modalités de leur protection (interdiction de destruction, détention, mutilation, capture...).

**Fonction écologique :** processus biologique qui permet le fonctionnement et le maintien des écosystèmes.

**GEMAPI :** Bordeaux Métropole porte la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis 2016. À ce titre, le service GEMAPI gère et surveille environ 250 km de cours d'eau et 80 km de digues.

**Génie écologique :** techniques visant à l'amélioration, la restauration de la biodiversité et les fonctions écologiques sur tous les milieux : naturels et artificialisés.

**Hivernage :** déplacement d'espèces migratoires pour passer l'hiver, ou la mauvaise saison en général. À l'automne, les crapauds par exemple hivernent dans des zones terrestres, où ils peuvent s'abriter du froid dans des tunnels creusés par d'autres animaux, des tas de bois, etc. Ils retournent ensuite en février-mars dans les zones aquatiques pour se reproduire.

**Jalle :** nom donné aux cours d'eau dans le Médoc et le Bordelais. Il s'agit là plus précisément de petites rivières prenant leur source sur le plateau landais et se jetant dans la Garonne.

**LIFE :** programme de financement de la Commission européenne dédié aux projets innovants en matière environnementale et climatique.

**Maîtrise d'ouvrage (MOA) :** La maîtrise d'ouvrage ou maître d'ouvrage est, dans le cadre de la gestion d'un projet, la personne pour qui est réalisé le projet (le client). La maîtrise d'ouvrage est à l'initiative du projet et en est le financeur principal. Elle définit le besoin, l'objectif, le programme d'aménagement, le calendrier et le budget. Il peut s'agir d'une personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé. Dans le cadre du Parc des Jalles, pour l'exécution des projets de Portes et chemins, la maîtrise d'ouvrage est répartie entre Bordeaux Métropole et les communes.

**Natura 2000 :** réseau européen de sites naturels, visant à assurer la conservation des espèces et des habitats à forts enjeux tout en prenant en compte les activités humaines (économiques, sociales, culturelles...). Le Parc des Jalles est couvert par deux sites Natura 2000 : Réseau hydrographique de la jalle et Marais de Bruges.

**Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) :** opération d'aménagement gérée à l'échelle d'une métropole plutôt que des communes quand ses enjeux le nécessitent. Ce dispositif permet notamment de mutualiser les moyens (humains, financiers, techniques) et de coordonner les différents acteurs.

**Palus :** nom donné dans le Bordelais aux terres d'alluvions au fond des vallées.

**Passage à faune :** aménagement destiné à permettre le passage des animaux à travers un obstacle artificiel comme une route, une voie ferrée ou un barrage. En fonction des espèces visées, la conception des passages à faune diffère.

**Passe à poissons :** installations permettant aux poissons migrateurs de remonter les cours d'eau lorsque des ouvrages (barrages, écluses, etc.) les en empêchent. On parle alors de rupture de la continuité écologique. Ces installations peuvent être une succession de bassins disposés en échelle, de rampes, de rivières de contournement, etc.

**Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) :** dispositif réglementaire visant à préserver, soutenir et accompagner les territoires agricoles et naturels situés en milieu périurbain sur un périmètre défini et à travers un programme d'action.

**Portes et chemins :** désignation des projets d'aménagement prévus au plan-guide du Parc des Jalles élaboré par Bordeaux Métropole et les communes concernées. Le plan guide est une vaste étude paysagère à l'échelle du Parc. Telle une feuille de route, il recense très largement tous les projets d'aménagement qui permettraient de donner à voir et de mettre en valeur de manière cohérente les éléments paysagers du Parc

des Jalles. Ce document comprend de nombreuses propositions comme la création et la mise en lien de chemins, l'aménagement de maisons de la nature et l'implantation de Portes : lieux d'interface privilégié entre la Ville et le Parc, facilitant l'accès à ce dernier et accessible en transport en commun, en vélo ou à pied. À ce stade, les projets restent des propositions. Tous les aménagements projetés seront ensuite étudiés plus finement (faisabilités technique, environnementale) et feront l'objet de concertations.

**Projet Alimentaire Territorial (PAT) :** politique métropolitaine visant à répondre aux enjeux de la relocation agricole et alimentaire sur le territoire, dans toutes ses dimensions (économique, sanitaire, sociale, etc.). Les objectifs politiques du PAT sont portés par les élus métropolitains ; le programme d'actions est élaboré en concertation avec un grand nombre d'acteurs issus de l'agriculture et de l'alimentation.

**Réserve Naturelle Nationale (RNN) :** espace naturel d'exception à l'échelle nationale et bénéficiant d'une forte protection. Elle est destinée à la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre-mer. Le classement d'une Réserve Naturelle Nationale est prononcé par décret ministériel ou par décret du Conseil d'État, énumérant l'ensemble des activités interdites ou réglementées sur le périmètre protégé. La Réserve Naturelle

Nationale des marais de Bruges fait partie du Parc des Jalles.

**Résilience :** un territoire est dit «résilient» lorsqu'il est capable d'anticiper, réagir, s'adapter à des perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales.

**Service écosystémique :** bénéfice que rend la nature à l'Homme grâce à ses fonctions écologiques. Une zone humide par exemple a la capacité d'absorber l'eau. Cette fonction rend des services à l'Homme. Elle permet par exemple de prévenir les inondations et de recharger les nappes phréatiques.

**Spiruline :** cyanobactérie (bactérie synthétisant de la matière organique grâce à la photosynthèse) se développant dans les eaux chaudes et saumâtres en zones intertropicales. Elle est relativement riche en protéines, acides aminés essentiels, fer, vitamines et molécules antioxydantes. Elle est de ce fait fréquemment utilisée comme complément alimentaire.

**Zone de quiétude :** zones de tranquillité (très souvent interdites d'accès) visant à protéger la faune sauvage des dérangements excessifs liés à l'Homme.



**Rédaction**

Bordeaux Métropole, Stéphanie Coye

**Conception graphique**

Atelier Franck Tallon

**Impression :**

Imprimerie Messages

8 000 exemplaires - Novembre 2025

**BORDEAUX MÉTROPOLE**  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

.....

Retrouvez toutes les infos sur  
[bxmet.ro/projet-parc-des-jalles](http://bxmet.ro/projet-parc-des-jalles)



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

Le Parc  
des Jalles

